

À propos du Fonds d'Innovation 2027

Nous nous attendons à ce que la FCI lance, en début 2026, son prochain concours Fonds d'Innovation dont les résultats devraient être connus quelque part à l'automne 2027. Pour le moment, aucun détail n'a été diffusé par la FCI concernant les paramètres de ce prochain concours Fonds d'Innovation (FI). Cependant, il est essentiel que l'Université Laval se prépare à l'interne afin d'être prête dès le lancement du concours. Le cycle devrait être le suivant : consultations sur les paramètres du concours FI (début 2026), lancement du concours par la FCI (printemps 2026), dépôt des lettres d'intention (septembre 2026), dépôt des demandes finales (janvier-février 2027) et résultats (autour de novembre 2027). Les informations contenues dans cette note sont donc basées sur les données estimées après discussion à la FCI.

Ce concours FI sera doté d'une enveloppe de 325M\$, comme annoncé par la FCI au début 2025. Il devrait avoir pour objectif de financer des projets d'infrastructures transformateurs qui soutiendront une recherche de pointe et auront un effet structurant sur le paysage canadien de la recherche. La FCI appuierait des orientations prometteuses et novatrices en recherche et développement technologique dans des domaines où le Canada est concurrentiel sur la scène mondiale, ou a le potentiel de le devenir. La FCI appuierait les initiatives qui permettent aux établissements et à leurs chercheurs d'exploiter ou d'améliorer un secteur prioritaire stratégique émergent et d'accélérer les activités de recherche ou de développement technologique, ou encore d'accroître la compétitivité mondiale de capacités établies. Bref, les initiatives devraient avoir atteint un stade de maturité suffisant pour permettre aux établissements de les lancer rapidement. Le concours FI-2027 devrait conserver le principe des 3 volets au programme tel qu'instauré pour le concours 2025 soit : le volet 1 : projets ouverts de tous types (volet traditionnel); le volet 2 : projet en sciences sociales, humaines et des arts (un projet hors enveloppe par université); et le volet 3 : plateformes scientifiques.

L'enveloppe de l'Université Laval serait autour de 37M\$ pour la part FCI, représentant donc des projets d'une valeur totale d'environ 92,5M\$. Le VRRCI compte réserver une portion de cette enveloppe pour des dossiers institutionnels stratégiques. L'autre partie de l'enveloppe sera répartie entre les facultés au prorata du financement obtenu auprès des trois Conseils fédéraux.

Le montant minimum pour un projet serait de 1 000 000\$ et la construction et la rénovation seraient permises.

Compte tenu des orientations que la FCI a fixées pour le FI, il est clair que les projets présentés ne doivent pas être des gros projets « Fonds des Leaders ». Nous invitons les facultés à bien évaluer chacun des projets en fonction des défis identifiés par la FCI ainsi qu'en fonction des critères d'évaluation présentés dans le guide. De plus, nous vous demandons de communiquer rapidement et dès maintenant avec le Service des immeubles pour tous les projets impliquant des travaux de rénovation ou de construction, afin d'obtenir une évaluation des coûts. Les projets doivent répondre aux priorités de développement des facultés et s'inscrire dans les grands défis du Plan de développement de la recherche 2022-2027 et les orientations du Plan stratégique 2013-2028. De plus, comme la FCI met beaucoup d'accent sur le partenariat, les projets interétablissements sont bienvenus. Il serait donc essentiel que les chercheurs de vos facultés qui comptent participer à des projets dirigés par une autre université soumettent un

formulaire dans le processus interne. Finalement, si des projets menés par l'UL comptent aussi d'autres établissements universitaires, il faudrait que les chercheurs indiquent la portion d'enveloppe que chaque université allouera au projet.

Processus interne

Dans le fichier joint intitulé « Quotas facultaires – Concours interne FCI – FI 2027 », vous trouverez le quota de chacune des facultés pour le concours interne. Ces quotas ont été calculés en fonction du pourcentage de financement obtenu par chaque faculté auprès des trois Conseils fédéraux. Cette approche est celle retenue par la FCI pour attribuer les enveloppes aux universités canadiennes. Le montant total des projets (et non juste pas portion FCI représentant 40% du coût total du projet) déposés au VRRCI par les facultés ne doit pas dépasser leur quota. Les facultés dont le quota est moins élevé que le montant minimum d'un projet peuvent présenter un seul projet. Notez que pour les fins du concours interne, nous avons doublé l'enveloppe qui devrait nous être attribuée.

Pour les projets multifacultaires, nous demandons aux facultés concernées d'en discuter entre elles afin d'y allouer chacune une partie de leur enveloppe. Les projets en provenance d'un établissement affilié doivent être approuvés par le directeur du centre de recherche avant d'être transmis à la Faculté de médecine, de Pharmacie ou toute autre faculté d'attache du professeur responsable du projet.

Les **professeurs** doivent soumettre les projets à leur faculté **au plus tard le 30 janvier 2026**. Les **facultés** doivent soumettre au VRRCI, **au plus tard le 27 mars 2026**, un dossier comportant les éléments suivants :

- La liste ordonnancée de leurs projets uni facultaires;
- La liste ordonnancée des projets multi facultaires auxquels elles participent;
- La liste ordonnancée des projets multi établissements auxquels elles participent;
- La liste ordonnancée de l'ensemble de leurs projets;
- Un formulaire complété pour chacun des projets soumis (formulaire ci-joint).

Le VRRCI formera un comité d'évaluation qui procédera à l'examen et à la sélection des projets qui seront déposés à la FCI compte tenu de l'enveloppe allouée à l'UL.

Projet multiétablissements

La FCI encourage les établissements à se regrouper afin de présenter des projets communs. La contribution à ces projets doit se faire à partir des enveloppes facultaires.

Guide

Afin de maximiser les probabilités de succès de l'Université, il est très important que les projets présentés soient directement en lien avec les défis et les critères d'évaluation que la FCI présentera dans son guide. Comme le Guide pour le concours FCI FI-2027 n'est pas encore

disponible, nous vous invitons à vous appuyer sur le Guide du concours FI-2025. Il est donc essentiel que toutes les équipes consultent attentivement le guide du FI-2025 de la FCI : <https://www.innovation.ca/sites/default/files/2024-10/FCI-Fonds-Innovation-2025-Appel-propositions.pdf>

Soutien pour la préparation des dossiers

Cette fois encore, le VRRCI offrira aux équipes qui le souhaitent la possibilité de faire appel à des réviseurs chevronnés auxquels nous offrirons des honoraires afin de les accompagner dans l'élaboration stratégique de leur dossier.

Pour toute information, je vous invite à communiquer avec Olivier Moroni (poste 405893), olivier.moroni@vrr.ulaval.ca